

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de FOS

Séance du 06 août 2016

Conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11 Absent excusé : 1

L'an deux mille seize, le 06 août 2016 à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Francis DEJUAN, Maire.

Etaient présents :

BESSAN Jean-Louis (arrivé à 18h23), CAMPS Patrick, CERCIAT François, COTARD Marie-Hélène, DEJUAN Francis, DEQUESNE Isabelle, GILLET Jean-Jacques, MONGE Daniel, OSET André et SUBERCAZE Christophe .

Absent excusé avec procuration : ABADIE Jean-Claude a donné procuration à DEJUAN Francis

Madame Cotard Marie-Hélène a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Date de la convocation : 26 juillet 2016 Date d'affichage : 26 juillet 2016

- Transfert de droit à subventions pour deux parkings du Mourtis
- Décision Modificative n°3 (facture SOFIPA La Gentilhommière)
- Etat d'urgence : point sur la situation de circulation
- Délibération pour que les contrôles se fassent sur la déviation
- Questions des élus

- **Transfert de droit à subventions pour deux parkings du Mourtis**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des programmes intercommunaux de travaux du pool routier 2013/2015 qui seront clôturés fin de l'année 2016, des travaux de rénovation des parkings du Mourtis situés sur la Commune de Boutx et répondant au caractère de voirie communautaire sont à réviser avec un caractère d'urgence.

L'enveloppe affectée aux travaux situés sur cette Commune étant insuffisante sur le pool 2013/2013, il est nécessaire que d'autres collectivités ayant des enveloppes partiellement utilisées accordent un transfert de subventions à la Commune de Boutx. Il n'y a aucune incidence sur le budget communal.

Pour : 10 (dont 1 par procuration) Contre : 0 Abstention : 1

- **Décision Modificative n°3 (facture SOFIPA La Gentilhommière)**

Madame Marie-Hélène Cotard informe que la commission de sécurité de juin 2015 a prescrit le remplacement de la trappe de désenfumage à la « Gentilhommière ». En juillet 2016, lors d'une vérification des systèmes d'alarme, la société SOFIPA de sécurité incendie a rappelé cette prescription et transmis le devis d'un montant de 3 495,60 € TTC. Cette dépense n'étant pas prévu au budget primitif «section investissement », une décision modificative est nécessaire.

Pour : 11 (dont 1 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

- **Etat d'urgence : point sur la situation de circulation**

Monsieur Jean-Jacques GILLET informe que deux courriers (décembre 2015 et février 2016) ont été adressés au Sous-Préfet. Deux réunions (début mars 2016 et début juillet 2016) ont eu lieu à la Sous-Préfecture en présence des autorités concernées et du Maire de Fos accompagné de deux élus.

A chaque fois, l'attention était attirée sur les nuisances, dangers et dysfonctionnements constatés lors du passage des véhicules dans le village en cas de contrôle. D'autre part, nous avons fait part de notre incompréhension du non enlèvement des plots de bordure de route en fin de contrôle avec pour conséquence le passage diurne des véhicules surtout routiers.

Début mars 2016, nous avons constaté des améliorations et l'enlèvement des plots après contrôles à part la période euro 2016/tour de France.

Madame Marie-Hélène Cotard précise que la lettre du 2 février 2016 est bien explicite : nuisances, insécurité, dangers, Ecole primaire à proximité de la route empruntée par tous les véhicules déviés, dégradation de la voirie et du Pont Neuf.

Monsieur le Maire lit la lettre adressée au Secrétaire Général de la Sous-Préfecture.

- **Délibération pour que les contrôles se fassent sur la déviation**

Monsieur le Maire précise que la circulation dans le village est très dangereuse. Il indique que l'état d'urgence a été prolongé jusqu'au 24 janvier 2017. Il demande à la Sous-Préfecture que les contrôles se fassent sur la RN 125.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Pour : 11 (dont 1 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

1. Questions des élus

La séance est levée à : 19h23

Le Maire,

Francis Dejuan

Secrétaire de séance,

Marie-Hélène Cotard